



15ème législature

Question N° : 7429	De Mme Jacqueline Dubois (La République en Marche - Dordogne)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Problème lié à la formation de la force de maintien de la paix des Nations unies	Analyse > Problème lié à la formation de la force de maintien de la paix des Nations unies.
Question publiée au JO le : 17/04/2018 Réponse publiée au JO le : 03/07/2018 page : 5792 Date de changement d'attribution : 08/05/2018		

Texte de la question

Mme Jacqueline Dubois appelle M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le problème lié à la formation de la force de maintien de la paix des Nations unies, désignée sous l'appellation « casques bleus ». Cette force est présente dans quinze opérations de maintien de la paix. Il apparaît que des soldats des armées françaises qui participent actuellement à plusieurs de ces opérations n'auraient pas accès à une formation suffisante pour être envoyés sur le terrain. En effet, deux semaines de formation seulement leur sont actuellement proposées avant de partir en mission. Au mois d'avril 2018, un casque bleu mauritanien est décédé dans sa mission, d'autres ont été gravement blessés. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre, notamment en matière de formation, afin que de tels drames puissent être prévenus.

Texte de la réponse

Les actions de formation et de préparation opérationnelle dispensées aux militaires permettent à ces derniers de faire face aux diverses menaces, en France comme à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une mission conduite sous commandement national ou international. La capacité de nos soldats à enchaîner et à maîtriser les différentes phases de leur métier que constituent la formation, l'entraînement et l'engagement opérationnel garantit la polyvalence de notre modèle d'armée et est adaptée à l'évolution de ces menaces. Il convient d'ajouter que les militaires déployés en opération bénéficient d'une mise en condition finale visant à leur faire acquérir, pour chaque théâtre, les savoir-faire particuliers nécessaires au regard du type de la mission, de la situation locale, des menaces existantes et des conditions d'engagement (cadre légal et règles d'engagement). Cette mise en condition est constitutive du cycle de préparation opérationnelle des forces terrestres et donne lieu à une certification par le commandement. Enfin, le soldat retire de sa participation à des engagements variés une expérience et des enseignements qui lui permettent de couvrir une large étendue du spectre de la guerre, depuis la basse jusqu'à la haute intensité. Que le soldat français serve ou non dans le cadre d'une mission de l'ONU, sa formation et son entraînement le rendent donc parfaitement apte à agir dans le contexte juridique propre à son engagement, avec une parfaite connaissance des enjeux, des rapports politiques et humains locaux et des interactions avec les autres contingents constitutifs de la force déployée.